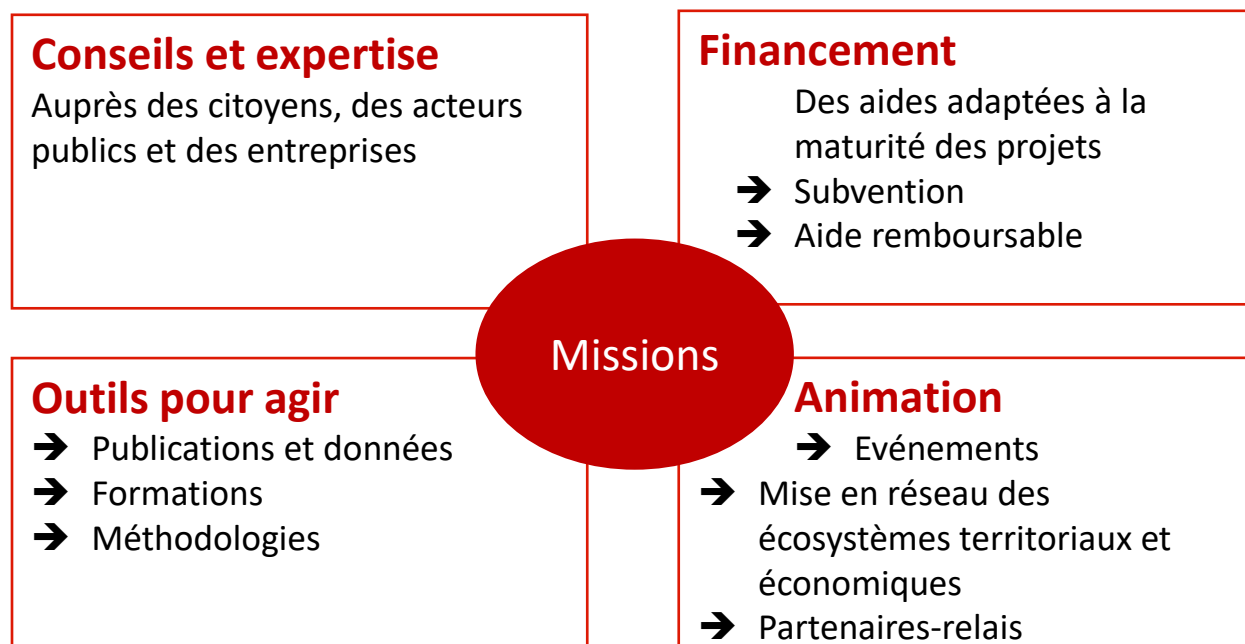


2025

Synthèse des aides de l'ADEME en faveur de la transition énergétique destinées aux entreprises de Guyane

L'ADEME ET LES ENTREPRISES

L'ADEME apporte plusieurs formes de soutien :



L'ADEME aide tous types d'entreprises :

Catégorie	Effectifs	Chiffre d'affaires annuel	Bilan annuel total
Grande entreprise (GE)	Toute entreprise ne remplissant pas les critères ci-dessous		
Moyenne entreprise (ME)	< 250	≤ 50 Millions d' € OU ≤ 43 Millions d' €	
Petite entreprise (PE)	< 50	≤ 10 Millions d' € OU ≤ 10 Millions d' €	
Très petite entreprise (TPE)	< 10	≤ 2 Millions d' € OU ≤ 2 Millions d' €	

VOUS SOUHAITEZ

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE VOTRE ENTREPRISE ?

CE DOCUMENT RÉFÉRENCE LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDES* DE L'ADEME ÉLIGIBLES EN GUYANE ET VOUS AIDERA À VOUS DIRIGER VERS LE PLUS ADAPTÉ.

1 : structurer sa démarche



2 : réaliser un état des lieux



3 : réduire ses consommations



4 : consommer des énergies décarbonées



5 : valoriser ses potentiels et coopérer



* La liste des aides présentée dans ce guide n'est pas exhaustive. D'autres dispositifs existent et peuvent être consultés sur la plateforme [AGIR](#) de l'ADEME.

ETAPES DE VOTRE PROJET

IMPORTANT

Tout dépôt de demande d'aide doit IMPERATIVEMENT être effectué AVANT le démarrage de l'opération

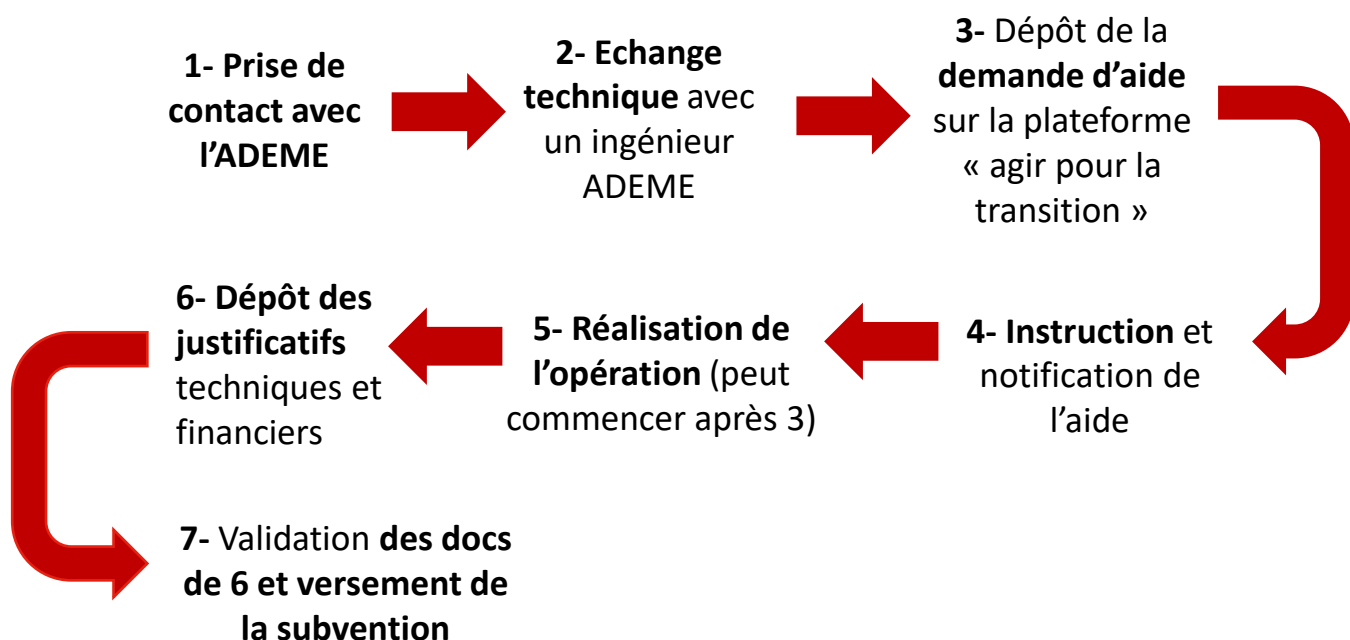
Les aides de l'ADEME sont versées sur justificatif APRES réalisation des opérations prévues au contrat. Une avance peut être versée dans certains cas, à la discrétion de l'ADEME.

QUELQUES PRINCIPES A AVOIR EN TÊTE

- Pas d'aides aux particuliers
- Pas d'aides pour les opérations de mise en conformité réglementaire
- Les entreprises en difficulté sont en principe éligibles aux aides

Liste non exhaustive –cf. [Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME](#)

LES PRINCIPALES ETAPES D'UN DOSSIER



VISION D'ENSEMBLE DES AIDES

Décarbonation

Diagnostics énergétiques

bpi**france**



[Pages 6 , 7 et 8](#)

Stratégie de décarbonation



[Page 9](#)

Action de décarbonation



[Page 10](#)

Production ENR

Photovoltaïque solaire



[Page 11](#)

Eau chaude solaire



[Page 12](#)

Systèmes performants de froid



[Page 13](#)

Réseaux de froid



[Page 14](#)

Valorisation de chaleur fatale



[Page 15](#)

Autres aides

Communication/ animation



[Page 16](#)

Diagnostics énergétiques



bpi**france**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Decarbon'action :

Entreprises ≤ 500 salariés

Ecoflux :

Entreprises de 20 à 250 salariés

Ouvert toute l'année

Décarbon'action :

Diagnostic pour les entreprises ≤ 500 salariés

Le diagnostic **décarbon'action** de BPI vise à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des PME grâce à l'intervention d'un expert externe. Le diagnostic débute par l'évaluation des émissions de GES des scopes 1, 2 et 3, suivie de la co-construction d'un plan d'action avec la direction, et se conclut par un accompagnement dans la mise en œuvre des premières actions.

Financement :

- 6 000 € HT de reste à charge après subvention de 40 %.

[LIEN](#)

Eco-flux : Diagnostic – Tous flux

Le diagnostic **Éco-flux** de BPI vise à accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets et la maîtrise de leurs consommations d'énergie, d'eau et de matières, grâce à l'intervention d'un expert externe.

Le diagnostic débute par un état des lieux des flux, permettant d'identifier les principaux leviers d'économies. Il se poursuit par l'élaboration d'un plan d'action simple, visant à réduire les déchets ainsi que les consommations d'énergie, de matières et d'eau, et se conclut par un accompagnement dans la mise en œuvre des premières actions.

Financement :

- 3 000 € HT de reste à charge après subvention de 50 %.

[LIEN](#)

Diagnostics énergétiques



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
PME et ETI

Ouvert toute l'année

Diagnostic des bâtiments du tertiaire

Le dispositif d'aide BOOSTER Entreprises est destiné à des entreprises privées, PME et ETI ayant des bâtiments d'activités tertiaires, assujetties ou non au Dispositif Éco-Énergie Tertiaire (DEET), souhaitant s'engager dans une démarche volontaire d'actions de réduction de leurs consommations d'énergie.

Le dispositif BOOSTER propose le parcours suivant :

- **Pour les non assujettis au Dispositif Éco-Énergie Tertiaire (DEET) :**
 - **Phase 1 :** Audit énergétique avec étude des 3 scénarios DEET et leur montage financier.
 - **Phase 2 :** Accompagnement pour la mise en œuvre d'actions à temps de retour court : réglages, régulation des installations, GTB (Gestion technique de bâtiment), etc.
 - **Phase 3 :** Mission de maîtrise d'œuvre pour accompagner l'entreprise dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique visant à minima l'objectif 2030 du DEET
- **Pour les assujettis au Dispositif Éco-Énergie Tertiaire (DEET) :**
 - **Seulement la phase 3** à condition qu'un audit énergétique conforme au cahier des charges de la phase 1 (ou équivalent) ait été réalisé au préalable.

Financement :

- Taux d'aide maximum : 70 à 80 % des dépenses éligibles selon la taille de l'entreprise pour les phases 1 et 2, et 60 à 80 % des dépenses éligibles selon la taille de l'entreprise pour la phase 3.
- Plafonds des dépenses éligibles par opération :
 - **Phase 1** : 8 000 € HT.
 - **Phases 1 & 2** : 10 000 € HT.
 - **Phase 3** : 100 000 € HT.

[**LIEN**](#)

Diagnostics énergétiques



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes les entreprises industrielles

Ouvert toute l'année

Diagnostic pour les industries

Pour la décarbonation de l'industrie, deux types d'aide possibles :

- **L'audit volontaire en industrie.**
- **L'étude de faisabilité des performances énergétiques ou de décarbonation des industriels.**

L'audit volontaire en industrie vise à l'identification des dépenses d'énergie et à la préconisation et la hiérarchisation des actions à mettre en place pour mieux les gérer.

L'aide s'adresse aux PME et entreprises ayant un site industriel non soumis à l'audit énergétique réglementaire.

Financement :

- Taux d'aide maximum : 60 à 80 % des dépenses éligibles selon la taille de l'entreprise.
- Plafond des dépenses éligibles : 50 000 €.

[LIEN](#)

L'étude de faisabilité des performances énergétiques ou de décarbonation des industriels permet de réaliser une évaluation technique et économique d'une opération d'efficacité énergétique ou, plus globalement, de décarbonation des procédés et utilités des industries.

L'étude de faisabilité cible une solution. Cette solution doit avoir été définie au préalable par un audit.

Financement :

- Taux d'aide maximum : 60 à 80 % des dépenses éligibles selon la taille de l'entreprise.
- Plafond des dépenses éligibles : 100 000 €.

[LIEN](#)

Stratégie de décarbonation



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes les entreprises ayant réalisé un Bilan de Gaz à Effet de Serre (BGES) – 2 ans

Ouvert toute l'année

Développement d'une stratégie bas carbone d'ici à 2050

Cette aide déployée à travers le dispositif **ACT**, vise à élaborer une stratégie d'efficacité énergétique et de décarbonation pour l'entreprise, avec un plan de transition associé et sa mise en œuvre.

L'objectif est de:

- Structurer une stratégie bas carbone alignée avec les objectifs climatiques internationaux.
- Intégrer la décarbonation au cœur du modèle économique de l'entreprise.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de manière significative.
- Renforcer la résilience face aux risques climatiques.
- Valoriser l'engagement de l'entreprise auprès des parties prenantes.

L'accompagnement à la démarche se fait en 5 étapes :

1. **Situation actuelle** : Etat des lieux global de l'entreprise et de sa maturité sur le sujet.
2. **Enjeux et défis** : Analyse de la performance carbone actuelle ainsi que des risques et opportunités à la transition bas carbone.
3. **Vision** : Vision long terme de l'entreprise dans un monde bas carbone avec une feuille de route séquencée associée.
4. **Nouvelle stratégie** : Fixation d'une trajectoire de décarbonation, et plan stratégique à court/moyen terme.
5. **Plan d'action** : Elaboration d'un plan d'action traduisant les orientations stratégiques sur le court terme.

Financement :

- Dépend du programme d'aide. A voir, avec les contacts ADEME.

[LIEN](#)

Action de décarbonation



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes les entreprises industrielles

5 relèves jusqu'en 2027

L'Appel à projets (AAP) « **Decarbflash** » vise à financer des actions déployables rapidement en faveur de la décarbonation des activités industrielles.

Pour être éligible à l'aide, un audit énergétique doit avoir été réalisé au cours des quatre dernières années.

Thématique	Actions de décarbonation éligibles
1. Récupération de chaleur fatale avec ou sans efficacité énergétique	Récupération de chaleur fatale industrielle avec ou sans PAC en réhausse de température.
2. Efficacité énergétique - Hors Chaleur fatale	Installation de purgeurs de vapeur sur les circuits vapeur, de lignes de retour sur les circuits des NEP, isolation thermique des équipements, des tuyauteries et des réseaux de fluides caloporteurs ou frigoporteurs, etc.
3. Modification du mix énergétique - Electrification	Fours industriels électriques, chaudières industrielles électriques, systèmes de chauffage électrique de fluides (hors chaudière), systèmes de séchage électrique de pâtes ou de solides, systèmes de distillation électrique (y compris le raffinage).
4. Efficacité énergétique - Bâtiment industriel *	Isolation des combles perdus, des rampants de toiture et plafonds de combles, des toitures-terrasses, des murs par l'intérieur, des murs par l'extérieur, et des planchers.
5. Réduction de consommation d'énergie fossile (par production EnR) *	Solaire photovoltaïque en autoconsommation, solaire photovoltaïque autonome pour les activités économiques non raccordées au réseau électrique.

- 5 relèves jusqu'en 2027, dont une le **15/10/2025**.

Financement :

- A voir avec les contacts ADEME.

LIEN

[Retour à la VISION D'ENSEMBLE DES AIDES](#) 10

** non éligible seul, doit être adossé à une autre action sur les 3 premières thématiques.*

Photovoltaïque Solaire



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes les entreprises

Ouvert toute l'année

Étude de faisabilité pour de l'autoconsommation électrique PV

L'étude de faisabilité permet de réaliser une évaluation technique et économique liée à la mise en place d'une toiture ou ombrière solaire photovoltaïque en autoconsommation individuelle ou collective.

Cette étude comprend deux parties :

La première partie est un diagnostic énergétique afin de déterminer les consommations actuelles du site et de proposer des préconisations d'actions de maîtrise de l'énergie.

La deuxième partie est l'évaluation et l'analyse technico-économique d'un projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation.

Financement :

- Taux d'aide maximum : 60 à 80 % des dépenses éligibles selon la taille de l'entreprise.
- Plafond des dépenses éligibles : 100 000 €.

[LIEN](#)

Eau chaude Solaire



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes les entreprises

Ouvert toute l'année

Étude de faisabilité d'installation de production d'eau chaude solaire thermique

L'étude de faisabilité permet de réaliser une évaluation technique et économique de différentes solutions de production d'eau chaude solaire thermique.

Financement :

- Taux d'aide maximum : 50 à 70 % des dépenses éligibles selon la taille de l'entreprise.
- Plafond des dépenses éligibles : 100 000 €.

[LIEN](#)

Réalisation d'installations de production d'eau chaude solaire

L'aide à la réalisation vise à soutenir l'installation de panneaux solaires thermiques ou de pompes à chaleur (PAC) solaires pour la production d'eau chaude destinée aux logements collectifs, au secteur tertiaire, ou aux industries.

Financement :

- A voir avec les contacts ADEME.

[LIEN](#)

pour l'installation de
panneaux solaires

[LIEN](#)

pour l'installation
d'une PAC solaire

Audit et réhabilitation d'installations solaires thermiques collectives

Aide à la réalisation d'un audit et la réhabilitation de stations solaires thermiques de moins de 20 ans, à l'arrêt ou présentant une productivité très faible (< à 50 %).

Financement :

- A voir avec les contacts ADEME.

[LIEN](#)

[Retour à la VISION D'ENSEMBLE DES AIDES](#) 12

Systemes performants de froid



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes les entreprises

Ouvert jusqu'au 15 octobre

Cet appel à projets (AAP) vise à soutenir les maîtres d'ouvrage publics et privés d'Outre-Mer souhaitant, dans le cadre d'opérations de rénovation de bâtiments tertiaires (de plus de 1000 m²), remplacer leur système de climatisation peu performant et à fort impact environnemental par des installations à haute efficacité énergétique.

Etude de faisabilité de systèmes performants de froid en Outre-Mer

L'étude de faisabilité permet de réaliser une évaluation technique et économique liée à l'installation d'une nouvelle climatisation à haute efficacité énergétique.

Financement :

- Taux d'aide maximum : 50 à 70 % des dépenses éligibles selon la taille de l'entreprise pour les études.
- Plafond des dépenses éligibles : Plafond défini par analyse économique des projets au « cas par cas ». A voir avec les contacts ADEME.

[LIEN](#)

Réalisation d'installations de systèmes performants de froid en Outre-Mer

L'aide à la réalisation vise à soutenir les investissements dans le renouvellement d'installations de climatisation à haute efficacité énergétique.

Financement :

- Aide définie par analyse économique des projets au « cas par cas ». A voir avec les contacts ADEME.

[LIEN](#)

Réseaux de froid



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes les entreprises

Ouvert toute l'année

Étude de faisabilité sur les réseaux de froid alimentés par des énergies renouvelables

L'étude de faisabilité permet de réaliser une évaluation technique et économique liée à la création de réseaux de froid entre plusieurs bâtiments alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération.

Financement :

- Taux d'aide maximum : 50 à 70 % des dépenses éligibles selon la taille de l'entreprise.
- Plafond des dépenses éligibles : 100 000 €.

[LIEN](#)

Extension et création de réseaux de froid

L'aide vise à soutenir l'extension et la création de réseaux de froid, alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération.

Financement :

- A voir avec les contacts ADEME.

[LIEN](#)

Valorisation de chaleur fatale



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes les entreprises industrielles

Ouvert toute l'année

Étude de faisabilité pour l'installation de récupération de chaleur fatale

L'étude de faisabilité permet de réaliser une évaluation technique et économique liée à une opération de récupération et valorisation de chaleur fatale.

Financement :

- Taux d'aide maximum : 50 à 70 % des dépenses éligibles selon la taille de l'entreprise.
- Plafond des dépenses éligibles : 100 000 €.

[LIEN](#)

Réalisation d'installations de récupération de chaleur fatale

L'aide vise à soutenir la réalisation d'installations pour la récupération de chaleur fatale avec valorisation en interne dans le même procédé ou sur un autre procédé externe.

Financement :

- L'aide sera déterminée par analyse économique, basée sur les coûts éligibles du projet et encadrée par deux critères : le taux d'aide maximum (30 % pour GE ; 40 % pour ME et 50 % pour PE) et le temps de retour brut (TRB) sur investissement.

[LIEN](#)

Communication /animation



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes les entreprises

Ouvert toute l'année

L'aide vise à soutenir des projets ponctuels d'animation, de communication et/ou de formation permettant des changements de comportement. Ces projets peuvent ne comporter qu'une action ou un panel d'actions.

Formation sensibilisation	• Analyse de l'offre actuelle et des besoins. • Conception/adaptation/actualisation de modules de formation : conception d'un schéma pédagogique, élaboration d'un programme de formation, production/développement de supports/ressources pédagogiques... • Organisation et animation de sessions de formation. • Réalisation d'un bilan des actions réalisées et propositions de suites à donner.
Communication	• Réalisation de kits de sensibilisation, animation d'ateliers de sensibilisation. • Diffusion d'informations, publication de lettres d'information, création/actualisation de sites internet. • Développement de supports de communication, lancement de campagnes de communication. • Organisation d'événements (conférence, exposition...) lors de colloques/salons pour partager les retours d'expérience et valoriser les bonnes pratiques.
Animation	• Mobilisation d'une cible/ressource, et déploiement sur un territoire-projet d'actions visant à la promotion/dissémination de solutions, à la construction/structuration de filières ou au déploiement de bonnes pratiques. • Organisation de trophées, création/animation de labels pour mobiliser les acteurs, promouvoir les bonnes pratiques et mettre en avant l'exemplarité. • Capitalisation des retours d'expérience.

Financement :

- L'intensité de l'aide pourra aller jusqu'à 70 % selon le type d'aide.

[LIEN](#)

CONTACTS ADEME :



GUILLOU Paul

Ingénieur Energies
Renouvelables/Décarbonation

paul.guillou@ademe.fr

06 94 42 67 23



BISCAICHIPY Sandra

Ingénieure Mobilité

sandra.biscaichipy@ademe.fr

06 94 28 55 59



CASANOVA Laurent

Ingénieur Efficacité énergétique des
Bâtiments, Urbanisme et Mobilité

laurent.casanova@ademe.fr

06 94 27 98 42



COURTIADÉ PIERRE

Chargé de Mission Hydrogène Outre-Mer

pierre.courtiade@ademe.fr

06 94 03 75 42

CONTACT BPI :



DE CHADIRAC Sylvain

Chargé d'affaires financement
Outre-Mer

sylvain.dechadirac@bpifrance.fr

guyane@bpifrance.fr

06 94 31 77 23